

Madame Sophie THIBORD-GAVA
15 C rue de Chaillouet
10000 TROYES
06 07 59 34 80
N° Sécurité sociale : 2 59 01 42 187 018 /60

À Monsieur le responsable
du service carrières
CAVIMAC
9 RUE DE ROSNY
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

LR/AR

Objet : Demande de transmission de mon courrier à la commission de recours amiable.
P.-J. Copie du courrier du 17 juillet 2013

Troyes, le 25 juillet 2013

Monsieur,

Par lettre recommandée avec AR du 17 juillet reçue le 18 juillet, j'ai adressé un courrier à Monsieur le Président de la commission de recours amiable de la CAVIMAC.

Votre courrier de rejet ne peut m'être opposé en raison des faits nouveaux suivants :

- À de nombreuses reprises, la Cour de cassation a condamné la CAVIMAC à prendre en compte les périodes exclues par son règlement intérieur de 1989.
- Le Conseil d'État a déclaré ce règlement intérieur entaché d'illégalité en son article 1.23 avec effet « *erga omnes* ». En droit, cet article 1.23 est réputé n'avoir jamais existé. La Cavimac ne saurait maintenir une illégalité qui me prive de mes droits.
- Dès mon admission au noviciat j'avais la qualité de membre de congrégation définie à l'article L 382-15 du code de la Sécurité sociale. Je n'ai donc pas à racheter ces périodes pour lesquelles vous auriez dû appeler des cotisations retraite de la part de la congrégation.
- Plusieurs assurés ont fait valoir leurs droits alors qu'ils n'étaient pas encore en retraite. Malgré les arguments de la Cavimac, les Juridictions ont déclaré ces recours recevables.

Or, c'est votre service qui me répond par lettre du 19 juillet. Je vous demande donc de bien vouloir transmettre mon courrier à son destinataire. Au besoin, je vous joins une copie de mon courrier du 17 juillet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sophie Thibord-Gava